

Les convocations ont été déposées individuellement, par le Policier Municipal, le jeudi 10 mars 2016 au domicile de chacun des élus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2016

Présents : Mmes et Mrs : E. MICHAUD, F. DURAND, F. LOVENO, F. ROESCH, G. TORRES, L. BEILLON, JL. MERMET, C. COCAT, A. IANNONE, ML. GONCALVES, E. DUJARDIN, E. MOLLARD, A. GUGLIELMI, G. FARVERJON, S. TONEGHIN, M. DONCIEUX, P. LENFANT

Absents excusés : Mmes et Mrs : MD. BROHET (pouvoir à F. LOVENO), JP. WIRTH (pouvoir à L. BEILLON), A. PONCELET (pouvoir à E. MOLLARD), J. COUVIDOUX (pouvoir à F. DURAND), S. DEJEAN (pouvoir à G. TORRES), C. CHELALI (pouvoir à F. ROESCH), N. PEQUAY (pouvoir à A. IANNONE), M. QUESSE (pouvoir à J. COUVIDOUX), M. MUSANO (pouvoir à C. COCAT), S. MAISONNEUVE (pouvoir à G. FAVERJON)

Secrétaire de séance : Emmanuel MOLLARD

En préambule, Mme Guglielmi souhaite prendre la parole aux noms des 4 Elus de l'opposition. Après accord de Mme le Maire, ils demandent à Mme le Maire de bien vouloir reporter ce Conseil Municipal à une date ultérieure. En effet, la note de synthèse jointe à la convocation ne serait pas suffisante pour disposer d'une bonne information et ne permettrait pas d'appréhender le contexte conformément à la réglementation en vigueur. Elle précise qu'ils ont informé M le Sous-Préfet: « du manquement aux règles les plus élémentaires de la démocratie et de la négligence en matières d'informations aux Elus et en particulier à ceux de l'opposition ». Si cette séance est maintenue, ces 4 Elus ne prendront donc pas part au vote.

Mme le Maire prend acte de cette information, et maintient la séance en accord avec les autres Elus du Conseil Municipal, tout en précisant que le DOB s'est tenu et qu'aucun élu de l'opposition ne l'a contactée pour avoir des éléments complémentaires.

Plusieurs Elus de la majorité prennent la parole pour déplorer ces agissements et cet état d'esprit, qui remettent en cause le travail effectué depuis des mois par le personnel administratif.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 février 2016 adressé aux Conseillers Municipaux le 10 mars 2016,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 février 2016

Questions :

M Faverjon précise qu'il n'a pas « validé » la bonne gestion mais la baisse des taux d'endettement

Mme le Maire précise que nous allons vérifier.

Après écoute de l'enregistrement par la Secrétaire Générale, voici confirmation de l'échange entre Mme le Maire et M Faverjon : « vous concevez que derrière, il y a une gestion », M Faverjon a répondu « tout à fait ».

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE**

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Invitée par Madame le Maire, Madame LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur Municipal concernant le Budget de la Commune.

Considérant que le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal s'avère en parfaite concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assurée que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 pour le Budget de la Commune.

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Invitée par Madame le Maire, Madame LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur Municipal concernant le Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire.

Considérant que le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal s'avère en parfaite concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assurée que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 pour le Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE
--

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur Fabien DURAND, 1^{er} Adjoint, pour présider la séance en son absence, conformément à la réglementation en vigueur.

Invitée par Monsieur Fabien DURAND, 1^{er} Adjoint Délégué à l'Environnement et à la Sécurité, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente le Compte Administratif du Budget Général de la Commune pour l'année 2015.

Vu le projet du Compte Administratif 2015,

Les opérations de l'exercice se résument comme suit :

Résultat fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2 631 639.17 €
Dépenses de fonctionnement	2 005 195.74 €
Résultat CA 2015	626 443.43 €

Excédent ZA des Tâches	332 123.84 €
------------------------	--------------

résultat antérieur reporté-excédent	2 468 147.80 €
-------------------------------------	----------------

Résultat de clôture excédentaire	3 426 715.07€
---	----------------------

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement	1 105 367.91 €
Dépenses d'investissement	1 803 333.16 €
Résultat CA 2015	- 697 965.25€

résultat antérieur reporté-déficitaires	1 174 335.14 €
---	----------------

Résultat de clôture déficitaire	- 1 872 300.39€
--	------------------------

<u>Restes A Réaliser (RAR) d'investissement</u>	518 715.50 €
--	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- 1) DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2015 tel que défini ci-dessus.
- 2) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.
- 3) RECONNAIT la sincérité des Restes A Réaliser.
- 4) VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 5) APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Budget Général de la Commune.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
--

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Invitée par Monsieur Fabien DURAND, 1^{er} Adjoint Délégué à l'Environnement et à la Sécurité, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente le Compte Administratif du Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire pour l'année 2015.

VU le projet de Compte Administratif 2015,

Les opérations de l'exercice se résument comme suit :

Résultat fonctionnement

Recettes de fonctionnement	4 302.65 €
Dépenses de fonctionnement	1 300.98 €
Résultat CA 2015	3 001.67 €
Résultat antérieur reporté excédentaire	370 953.36 €
Résultat de clôture excédentaire	373 955,03 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement	
Dépenses d'investissement	5 245.00 €
Résultat CA 2015	- 5 245.00 €
Résultat antérieur reporté déficitaire	- 407 923.24 €
Résultat de clôture déficitaire	- 413 168,24 €

Affectation du résultat de clôture

Report en fonctionnement	373 955.03 €
Report en investissement	- 413 168.24 €
Opérations investissements reportées (Restes A Réaliser)	1 831.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- 1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du **Compte Administratif 2015** tel que défini ci-dessus.
- 2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du **Compte de Gestion**.
- 3) **RECONNAIT** la sincérité des Restes A Réaliser.
- 4) **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 5) **APPROUVE** le **Compte Administratif 2015** du **Budget Annexe** de la **Maison de santé pluridisciplinaire**.

Question :

M Mollard demande quand s'arrête ce budget ?

Mme LOVENO précise que nous espérons le clôturer cette année avec la vente du dernier local

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, après vote du **Compte Administratif 2015**, propose aux membres du **Conseil Municipal** de procéder à l'affectation du résultat 2015 du **Budget Général** de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé du **Compte de Gestion 2015** et du **Compte Administratif 2015**,

Après l'adoption du **Compte de Gestion 2015** et du **Compte Administratif 2015**,

Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'instruction **Budgétaire M14**,

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2015 s'élève à 3 426 715.07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'affecter ce résultat de clôture 2015 comme suit :

- Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 1 600 000.00 €.
- Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 1 826 715.07 €.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016
--

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Madame le Maire expose aux membres du **Conseil Municipal** qu'il convient de voter le taux des 3 taxes relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la **taxe d'habitation**, la **taxe sur le foncier bâti** et la **taxe sur le foncier non bâti**.

Vu le **Code Général des Impôts** et notamment les articles 1379 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux **impôts locaux** et au **vote des taux d'imposition**,

Vu le **projet de Budget Primitif 2016** établi,

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des **taux d'imposition de 2015** de la **taxe d'habitation** et des **taxes foncières** et l'estimation de l'actualisation générale des bases communiquée par les services fiscaux,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter, pour la huitième année consécutive, les taux d'imposition pour l'année 2016. Madame le Maire rappelle qu'en mars 2012, le Conseil Municipal a voté une baisse de 1% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, du fait de la mise en place par la CAPI de la taxe additionnelle sur le foncier bâti.

* Taxe d'habitation	:	6,79 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	14,76 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	53,14 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Libellé	Bases d'imposition notifiées 2016 (prévisionnelles)	Vote taux 2016 en %	Produits attendus 2016
Taxe d'habitation	4 993 303	6,79	339 045 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 739 449	14,76	551 943 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	114 622	53,14	60 910 €
TOTAL DU PRODUIT ATTENDU			951 898 €

FIXE, comme suit, les taux d'imposition locale pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation	:	6,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	14,76 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	53,14 %

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Invitée par Madame le Maire, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente aux membres du Conseil Municipal, par chapitre, le projet de Budget Primitif 2016.

Vu la loi du 22.06.1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction M 14,

Vu que le Conseil Municipal a débattu lors du Conseil Municipal du 29 février 2016 sur les orientations budgétaires pour 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VOTE le Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES	DEPENSES
4 249 597.15€	4 249 597.15€

SECTION INVESTISSEMENT :

RECETTES	DEPENSES
5 176 384.49€	5 176 384.49€

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

Questions :

M Lenfant apporte des précisions sur la dépense liée aux poteaux incendies, le contrôle revient dorénavant aux communes, le coût estimatif de cette prestation est de 5 000€.

M Durand confirme la nécessité que ce contrôle soit effectué correctement pour une bonne gestion des règles d'urbanisme.

Il précise également que la réglementation évolue régulièrement et cite pour exemple l'augmentation du point indiciaire pour le personnel avec une négociation en cours, ceci n'est pas sans impact sur le budget et nous devons donc anticiper tout cela.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Invitée par Madame le Maire, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2016 établi pour le Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire.

Vu la loi du 22.06.1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction M 14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VOTE le Budget Primitif, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES	DEPENSES
422 876.03€	422 876.03€

SECTION INVESTISSEMENT :

RECETTES	DEPENSES
419 776.03€	419 776.03€

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

VOTE DE LA SUBVENTION AU C.C.A.S.POUR L'ANNEE 2016

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de subvention d'équilibre à verser au C.C.A.S.

Elle rappelle que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé pour grande partie par une subvention communale d'équilibre, votée lors de l'adoption du Budget Primitif.

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de ce budget, il vous est proposé d'octroyer 40 000€ de subvention d'équilibre au C.C.A.S,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VOTE pour l'année 2016, la somme de 40 000€ de subvention d'équilibre au C.C.A.S.

PRECISE que le montant correspondant est inscrit au chapitre 65 du Budget Primitif 2016.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016
--

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, après l'étude faite par la Commission d'attribution des subventions, les propositions de subventions à verser aux Associations selon la répartition suivante :

Association ou organisme demandeur	Montant attribué
Arts et Couleurs	300.00€
Saint- Savin Basket	3 000.00€
Club Saint Savinois de l'Amitié	150.00€
Compagnie des Archers N.I	300.00€
Country Girls and Boys	100.00€
Cyclo Rando Découverte	500.00€
FNACA	400.00€
Groupe Vocal - Au bonheur de la chanson	150.00€
Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 500.00€
La boule Vigneronne	500.00€
La truite Vigneronne	500.00€
Saint - Savin Sportif	16 200.00€
Sou des Ecoles de Chapèze / Demptézieu	500.00€
Sou des Ecoles du Bourg	1 100.00€
TOTAL	26 200.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VOTE pour l'année 2016, les subventions aux Associations telles que définies ci-dessus.

PRECISE que les montants correspondants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2016.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Clôture de la séance à 20h50

